

Date : Mardi 3 septembre 2024

Heure : 19h

Lieu : Local 204 de l'école du Campanile

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

Madame Manon Chamberland ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue aux **54** parents présents.

2. Mot de la direction

Madame Manon Chamberland se présente et énonce les sujets qui seront abordés au cours de la rencontre. À la fin de celle-ci, madame Jessica Dorval, directrice adjointe, animera une présentation au sujet du projet éducatif dans notre école.

3. Désignation de la secrétaire d'assemblée et nomination de la présidente

Madame Chamberland se propose pour assurer la présidence de la réunion. La nomination est acceptée. Madame Chamberland propose madame Dorval comme secrétaire d'assemblée. La nomination est acceptée.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par madame Maxine Dandois-Fafard **APPUYÉE** par madame Anne-Marie Duval d'adopter l'ordre du jour suivant :

6. Conseil d'établissement de l'école

1. Rôle et fonctions
2. Rapport 2023-24
3. Rapport de la trésorerie

7. Comité de parents du centre de services scolaire

1. Rôle et fonctions
2. Rapport 2023-2024

8. Organisme de participation des parents de l'école

1. Rôle et fonctions

2. Mot de la présidente

9. Aidants scolaires

10. Comité de parents utilisateurs du service de garde

1. Rôle et fonctions

2. Fréquence des rencontres

11. Fondation de l'école

1. Présentation de la fondation

2. Date assemblée générale de la fondation de l'école

12. Élections

1. Procédure d'élection

2. Nomination de la présidence d'élection

3. Élection des nouveaux membres du conseil d'établissement

4. Élection de la représentante ou du représentant au comité de parents du centre de services scolaire et de sa substitue ou de son substitut

5. Élection de nouveaux membres de l'organisme de participation des parents

6. Nomination des nouveaux membres du comité des parents utilisateurs du service de garde

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

15. Présentation au sujet de l'évaluation à l'école du Campanile

5. Adoption du procès-verbal de septembre 2023

IL EST PROPOSÉ par madame Maxine, **APPUYÉE** par madame Laurence Guérard d'adopter le procès-verbal de l'assemblée de septembre 2022.

6. Conseil d'établissement de l'école

6.1 Rôle et fonctions

Madame Chamberland présente la composition du CÉ et ses principales responsabilités. Il s'agit essentiellement de traiter :

- Le projet éducatif de l'école ;
- Le plan de réussite de l'école, son évaluation et son actualisation ;
- Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence ;
- Les activités éducatives nécessitant un changement aux heures régulières ou un déplacement hors du terrain de l'école ;
- La mise en œuvre des services complémentaires et particuliers ;
- Les locaux mis à la disposition de l'école ;

- Le temps alloué à chaque matière ;
- Les changements à l'horaire pour l'accueil des futurs élèves du préscolaire ;
- Les fournitures requises par le personnel enseignant autres que les manuels scolaires et le matériel didactiques requis pour l'enseignement des programmes d'études ;
- La réussite des élèves ;
- Les besoins de l'école ;
- Les règles de conduite et les mesures de sécurité ;
- L'entrée progressive des élèves du préscolaire ;
- Les modalités d'organisation des services de garde ;
- Le budget de l'école.

Les membres du conseil d'établissement ont un rôle parfois décisionnel et consultatif au sein des séances. Madame Chamberland souligne que le conseil se réunit environ sept fois au cours de l'année, en soirée, le lundi, à compter de 18h45. Les réunions ne devraient pas dépasser 21h15 pour la prochaine année scolaire. Les parents au comité peuvent, s'ils le désirent, faire rembourser les frais encourus (déplacement et gardiennage).

6.2 Rapport 2023-2024

Madame Marie-Christine Nolet, présidente du CÉ lors de la dernière année scolaire, se présente. Comme la direction a fait un tour d'horizon assez complet des pouvoirs du CÉ, madame Nolet nous entretient présente quelques éléments particuliers traités lors de la dernière année :

- ✓ Consultation des élèves de l'école en lien avec les activités vécues au service de garde ;
- ✓ Suivi de l'agrandissement ;
- ✓ Projet de sécurité routière ;
- ✓ Qualité des services offerts aux élèves ;
- ✓ Suivi du projet éducatif.

En 2023-2024, le CÉ de l'école du Campanile était composé de onze membres et a tenu huit séances ordinaires. Mme Chamberland invite les parents membres en poste actuellement à se présenter à l'assemblée.

6.3 Le rapport de la trésorerie

Madame Chamberland présente les entrées et les dépenses encourues.

7. Comité de parents du centre de services scolaire

7.1 Rôle et fonctions

Madame Gitane Boivin nous présente les responsabilités du comité de parents du centre de services scolaire. Il s'agit de :

- ✓ Promouvoir la participation des parents aux activités du centre de services scolaire ;
- ✓ Donner son avis sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible de ses services ;

- ✓ Transmettre les besoins des parents ;
- ✓ Donner son avis sur toute question qu'elle est tenue de lui soumettre en vertu de la loi.

Le comité a, notamment, pour mandat de se prononcer sur les éléments suivants :

- ✓ La division, l'annexion ou la réunion du territoire du centre de services scolaire ;
- ✓ Le Plan stratégique du centre de services scolaire et son actualisation ;
- ✓ Le plan triennal de répartition et de destination des immeubles du centre de services scolaire, la liste des écoles et les actes d'établissement ;
- ✓ La politique relative au maintien et à la fermeture des écoles et autres changements aux services éducatifs ;
- ✓ La répartition des services éducatifs entre les écoles ;
- ✓ Les critères d'inscription ;
- ✓ L'affectation d'une école aux fins d'un projet particulier ;
- ✓ Le calendrier scolaire ;
- ✓ Les règles de passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire ou du premier au second cycle du secondaire ;
- ✓ Les activités de formation destinée aux parents.

7.2 Rapport 2023-2024

Madame Boivin, représentante pour notre école l'an dernier, souligne que ce comité permet un partage avec les parents de d'autres écoles, en plus d'être consultés sur divers sujets : budgets, assemblées de parents, plan d'intervention, etc. Madame Marcoux nous invite à aller consulter la page Facebook du comité de parents.

8. Organisme de participation des parents de l'école

8.1 Rôle et fonctions

Madame Maxine Dandois-Fafard présente brièvement le rôle de l'organisme de participation des parents (OPP). Il a pour mission de favoriser la participation des parents à la réussite scolaire des élèves et à la vie de l'école. Il faut un minimum de cinq parents pour créer un OPP, sans nombre maximum. En 2023-2024, l'OPP était composé de 7 membres. Sept rencontres ont eu lieu.

8.2 Rapport 2023-2024

Madame Maxine Dandois-Fafard partage son expérience et explique quelques projets et événements réalisés durant l'année.

- Campanile en lumières pour Noël ;
- Café-biscuits pour la St-Valentin ;
- Lunch zéro-déchet ;
- Soirée multiculturelle et dégustation de bouchées ;
- Création d'un comité solidarité pour soutenir les besoins de certaines familles.

9. Bénévolat

Madame Jessica Dorval explique que les parents peuvent être bénévoles et apporter leur aide aux enfants et au personnel de l'école que ce soit à la bibliothèque, lors des sorties ou des activités spéciales en classe ou à l'école. Les parents qui souhaitent faire du bénévolat pour l'une ou l'autre des activités de l'école peuvent soumettre leur candidature directement sur le site des Aidants scolaires afin de devenir membre et recevoir les offres de l'école.

10. Comité des parents utilisateurs du service de garde

9.1. Rôle et fonctions

Mme Dorval explique que le but est d'aider à la réflexion sur comment nous pouvons améliorer notre service de garde dans ses activités et animation. Les membres du comité ont un rôle qui se veut principalement consultatif.

9.2 Fréquence des rencontres

Madame Dorval prévoit de deux à trois rencontres au cours de l'année et collaboration avec Mme Rawai Fredj, technicienne au service de garde.

11. Fondation de l'école

10.1. Présentation de la fondation

La nouvelle fondation se nomme « Fondation des Enfants Découvreurs ». Elle regroupe les écoles du Campanile, des Cœurs Vaillants et de Notre Dame de Foy. Les projets éducatifs de ces trois écoles se rejoignent en grande partie. Madame Gauthier nous explique comment seront distribuées les sommes amassées. Pour être admissible, un projet doit viser les objectifs de notre projet éducatif.

10.2. Date assemblée générale de la fondation de l'école

Une invitation est lancée aux parents intéressés à se joindre au C.A. de la fondation. L'assemblée générale est le 26 septembre.

12. Élections

12.1 Procédure d'élection

Il y a deux postes de représentant des parents à pourvoir sur le CE. Mme Chamberland explique les règles de procédure d'élection. Les parents peuvent proposer la candidature d'un autre parent ou leur propre candidature. À la fin de la période de mise en candidature, les parents nommés devront accepter ou refuser leur candidature. Ils auront l'occasion de se présenter brièvement. Au besoin, il y aura un vote.

12.2 Nomination de la présidence d'élection

Madame Chamberland se propose. La nomination est acceptée.

12.3 Élection des nouveaux membres du conseil d'établissement

Madame Chamberland ouvre la période de mise en candidature.

Madame Jouini Faten et Maxine Dandois-Fanfard présentent leurs candidatures. Madame Laurence Guérard propose la candidature de Madame Gitane Boivin, qui accepte. Madame Gitane Boivin propose la candidature de Monsieur Pierre Leclerc, qui accepte. Les candidats se présentent brièvement à l'assemblée de parents.

L'assemblée procède à un vote secret suite aux présentations des candidats.

Madame Maxine Dandois et Madame Lautie Cenadin ont accepté d'être des représentants substituts des parents au CÉ. Ceux-ci sont invités aux rencontres sans droit de vote si tous les membres sont présents.

12.4 Élection de la représentante ou du représentant au comité de parents du centre de services scolaire et de sa substitute ou de son substitut

Madame Chamberland explique que les parents qui siégeront sur le conseil d'administration du centre de services des Découvreurs seront élus par les membres du comité de parents parmi les membres du comité de parents. Il faut d'abord être élu sur le CE, pour être nommé au CP.

Aucun parent ne porte sa candidature. La nomination aura lieu ultérieurement.

12.5 Élection de nouveaux membres de l'organisme de participation des parents

Approuvé à l'unanimité

Voici la liste des parents bénévoles pour la prochaine année scolaire :

- ✓ Anne-Marie Duval
- ✓ Amel Benali
- ✓ Charles Rekeraho
- ✓ Katiucia Freitas da Silva
- ✓ Maxine Dandois-Fanfard
- ✓ Élise Morin St-Hilaire
- ✓ Thalita Rocha

12.6 Nomination des nouveaux membres du comité de parents utilisateurs du service de garde.

Approuvé à l'unanimité

Voici la liste des parents du comité pour la prochaine année scolaire :

- ✓ Thalita Rocha

- ✓ Johanna Duffault
- ✓ Patience Fouekena

13. Période de questions

Un parent se demande si l'école a un code vestimentaire non-genré. Ce n'est pas le cas.

Des inquiétudes concernant l'impact des travaux sur les apprentissages des élèves sont soulevées. Madame Valérie Gauthier explique que nous ferons tout ce qu'il sera possible pour limiter les impacts sur la réussite des élèves et assurer leur sécurité pendant les travaux.

Un parent souhaite mieux comprendre le processus de transfert des élèves en cas de surplus d'élèves dans notre école. Madame Valérie Gauthier explique le fonctionnement des critères qui déterminent l'ordre des transferts en fonction des inscriptions reçues au 1^{er} mai.

14. Levée de l'assemblée

Madame Anne-Marie Duval propose la levée de l'assemblée. Levée de l'assemblée à 20h06.

***15. Présentation au sujet du projet éducatif**

Madame Dorval explique les réflexions qui ont eu lieu dans notre équipe-école au sujet de l'évaluation et les conclusions obtenues. Nous souhaitons rendre le processus d'évaluation efficace et représentatif des compétences développées chez nos élèves. Madame Gauthier présente le modèle de triangulation de l'évaluation (production, observation et conversation) ainsi que le barème utilisé à l'école.